



**HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE  
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Cabinet*  
*Section de la communication interministérielle*

Papeete, le 8 mars 2019

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Pour que les randonnées en montagne restent un bon souvenir**

**Je rappelle aux randonneurs en montagne la nécessité de faire preuve de la plus grande vigilance durant la saison des pluies.**

En effet, du fait de l'étroitesse de certains bassins versants, un risque de montée très rapide des eaux est toujours à prendre en compte lorsque l'on part en randonnée.

Les mesures élémentaires de précaution et de prévention sont les suivantes :

- préparer sa randonnée en se renseignant sur la météo et le parcours envisagé (itinéraire, particularités, type de sentier, dangers potentiels) ;
- porter des chaussures adaptées à la randonnée ;
- emporter dans son sac de l'eau, de la nourriture, des vêtements de pluie, une lampe électrique, des allumettes, une couverture de survie permettant d'attendre les secours ou de passer la nuit en montagne ;
- ne pas partir seul en randonnée ;
- prévenir son entourage du parcours prévu et de la durée prévisionnelle de la randonnée avec un horaire d'arrivée probable.
- se munir d'une balise de détresse (le signal reçu est géo-localisable) ou d'un téléphone portable.

En cas d'urgence, composez le 18 ou le 112, si vous êtes dans une zone couverte par un réseau de téléphonie mobile.

**René BIDAL**